

ANNEXE 5

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME, OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

La circulaire N° DF-1BLF-13-3155 du 18 avril 2013 portant sur la préparation des volets « performance » et l'élaboration des documents de politiques transversales (DPT) ainsi que le guide de performance associé précisent l'ensemble des éléments de cadrage relatifs à la présentation stratégique, aux objectifs et aux indicateurs de performance du programme pour le PAP 2014.

Les points suivants sont rappelés :

1. Sur la présentation du volet performance :

- de manière générale : être synthétique ;
- éviter toute redondance entre les différentes sous-parties : présentation stratégique/objectifs/indicateurs
- la présentation stratégique doit être centrée sur le modèle de performance et les évolutions éventuelles du dispositif (y compris requalification ou suppression de certains objectifs et indicateurs associés), en proscrivant les développements descriptifs ;
- la présentation des objectifs doit être la plus concise possible (quelques phrases) ;
- présentation des indicateurs :
 - o « précisions méthodologiques » : précises, concises ;
 - o « présentation des prévisions et de la cible » : justifier l'évolution des données, dégager les leviers d'action mobilisés pour atteindre les résultats.

2. Sur les séries de données

- veiller à la complétude des séries : des zones de contrôle Farandole (affichage en erreur) sont mises en place en cas d'absence de données ;
- en cas de rupture de série : privilégier l'homogénéité de la série de données (recalcul sur les données antérieures) en justifiant systématiquement les évolutions de l'indicateur en « précisions méthodologiques » ;
- veiller à la cohérence des prévisions et des cibles de l'indicateur d'efficience gains achat avec les données consolidées par le SAE.